

## Technicien de fouilles - centre archéologique (assistant Archéologue)

### Synthèse de l'offre

Employeur :	MAIRIE DE SECLIN - 89 rue Roger Bouvry 59113SECLIN
Grade :	Assistant de conservation
Référence :	O05919040025
Date de dépôt de l'offre :	02/02/2021
Type d'emploi :	Emploi permanent - vacance d'emploi
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	Dès que possible
Date limite de candidature :	01/05/2021
Service d'affectation :	Culture - centre archéologique municipal

### Lieu de travail :

Lieu de travail :	89 rue Roger Bouvry 59113 SECLIN
-------------------	-------------------------------------

### Détails de l'offre

Grade(s) :	Assistant de conservation
Famille de métier :	Culture > Patrimoines
Métier(s) :	Archéologue

#### Descriptif de l'emploi :

Poste : Technicien de fouilles - centre archéologique (assistant Archéologue) - Service ou direction : Culture - centre archéologique municipal Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public - Contexte : Sud de Lille 12085 habitants

#### Profil demandé :

##### Compétences :

Formation niveau Licence (bac +3) est exigé ou l'obtention du baccalauréat (ou diplômes comparables) ainsi que deux années d'expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

La connaissance du fonctionnement d'une opération archéologique et des règles de prévention et de sécurité doit être maîtrisée.

Le titulaire du poste doit avoir un bon niveau de connaissances scientifiques générales.

Le titulaire du poste doit être au fait des principales problématiques archéologiques locales.

**Expérience :**

Le titulaire du poste doit posséder une expérience minimum dans le domaine de l'archéologie préventive, tout aussi bien en contexte rural qu'urbain.

Une sensibilité pour les périodes anciennes couvrant l'Age du Fer aux Epoques Modernes est recommandée.

**Mission :**

Rattaché au Centre Archéologique de Seclin, le titulaire du poste concourt au bon déroulement des opérations archéologiques en menant à bien les activités propres à la discipline, du terrain au rendu final du rapport. Il participe de même aux missions générales effectuées par le service municipal dans le domaine culturel et patrimonial.

**LES ACTIVITES DU POSTE**

**1. Les opérations de fouilles et les études annexes**

Le titulaire du poste est acteur des opérations de fouilles menées par le service.

Le titulaire du poste est amené à exercer des fonctions de responsable de secteur dans le cadre de fouilles archéologiques.

Le titulaire du poste peut être amené à exercer ponctuellement des fonctions de responsabilité d'opération, dans le cadre d'un éventuel surcroît d'activités du service.

Le titulaire du poste collabore à l'élaboration des rapports de diagnostic et de fouilles ainsi qu'à la politique scientifique menée par le service archéologique (publication, médiation).

Le titulaire du poste contribue à l'archivage des données et à leur classement dans des bases informatiques.

Le titulaire du poste peut être amené à encadrer des stagiaires.

**2. Activités scientifiques**

Le titulaire du poste est amené à collaborer à des projets de recherches et de médiation autour de problématiques scientifiques.

Le titulaire du poste est amené à collaborer à la rédaction d'articles scientifiques.

**3. Valorisation du patrimoine**

Le titulaire du poste participe à la diffusion des résultats scientifiques par le biais de visites de chantier et de rencontres avec le public.

Le titulaire du poste participe aux travaux menés en collaboration avec les agents du service municipal pour la mise en valeur du patrimoine seclinois.

**Contact et informations complémentaires :** MAIRIE DE SECLIN - 89 rue Roger Bouvry - 59113 SECLIN

**Téléphone collectivité :** 03 20 62 91 11

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.